

# UNSA TERRITORIAUX CeA

## Newsletter syndicale - décembre 2022

(temps de lecture : env. 2 mn)

# UNSA info



**L'UNSA a progressé en nombre de votes, elle est désormais la 2<sup>e</sup> force syndicale au sein de la CeA, grâce à la mobilisation de ses candidat·es, adhérent·es, sympathisant·es. En particulier, l'UNSA renforce sa 1<sup>re</sup> position à la MDPH, c'est même le seul syndicat qui progresse (+14%).**

Ces résultats nous honorent et nous obligent. Pour les quatre prochaines années, l'équipe s'engage à être vigilante au respect de vos droits individuels et collectifs, à rester intransigeante sur la qualité de vos conditions de travail, et à vous offrir une écoute attentive et un accompagnement intègre. Grâce à vos votes, nous continuerons à y investir toute notre expérience, notre énergie et notre détermination.

L'équipe UNSA CeA (par ordre alphabétique) : Fawzi AHADDAOUI (CAP C), Véronique BAHIT (CST et CAP B), Pascal DANARD (CCP), Sonia DA SILVA SANTOS (CCP), Marie-Carmen EVENAS (CT MDPH), Jacky GROSS (CAP C), Sylvie GUTHMANN (CST), Laurence HAUSHERR (CT MDPH), Danièle HILGENSTOCK (CT MDPH), Mehdi KHAFFANE (CT MDPH), Sylvie KASTER (CCP), Jean-Philippe MATHIS (CST), Céline MEYER (CAP A), Philippe MOTZ (CAP C), Caroline PFISTER (CCP et CT MDPH), Sandrine SCHMITT (CAP C), Anne SCULLI (CT MDPH), Jacky STOFFEL (CAP B) et Joëlle VERGUET (CST et CAP A).

## VOS ACTUS CeA



### RTT 2022 : pensez-y !

Vous avez jusqu'au 31 décembre pour inscrire vos RTT et jours de repos compensateurs sur votre compte épargne temps (CET). Pour mémoire, vous disposez de 28,5 jours de RTT par an si vous travaillez à temps plein. En 2022, sur ces 28,5 jours, trois ont été fixés par l'administration. **Si vous avez bien posé deux jours de RTT par mois, il vous en reste potentiellement 1,5. Vous pouvez soit les prendre, soit les poser sur le CET avant la fin du mois.**



## Avancements de grade et promotions internes : comment ça se passe ?

Pendant tout l'été, l'équipe s'est rapprochée de collègues concerné-es par les avancements de grade et promotions internes. Après analyse de leur carrière, leurs acquis, leurs compétences, leurs formations, etc., elle a porté individuellement leurs parcours devant l'administration. Pour l'**UNSA**, il ne s'agit pas de proposer des noms au hasard, nombreux et si possible déjà bien placés. **C'est un vrai travail de fond, les propositions sont étayées et motivées. Et cela paye, puisque 64% des personnes présentées en 2022 par l'UNSA CeA sont inscrites sur les tableaux d'avancement.**

**Vous avez besoin d'aide ? [Contactez-vous !](#)**

**Bon à savoir :** depuis deux ans, les avancements de grade et promotions internes sont décidés par l'administration sur la base des lignes directrices de gestion (LDG), qui définissent des critères.

[En savoir +](#)

## Grippe : la vaccination prise en charge par la CeA

La vaccination contre la grippe saisonnière est ouverte à tous et toutes jusqu'au 31 janvier 2023. La CeA prend en charge les frais liés au vaccin et à l'acte de vaccination. **Une autorisation d'absence de deux heures maximum permet de se faire vacciner durant les horaires de travail.**

[En savoir +](#)



## VOS QUESTIONS - NOS RÉPONSES



**La CeA me demande de rembourser une grosse somme d'argent, un trop-perçu dû à une erreur de l'administration ? Suis-je obligé de rembourser ? Puis-je demander un étalement des remboursements ?**

**Oui**, l'administration peut vous demander de rembourser un trop-perçu, quand bien même vous n'êtes pas responsable de l'erreur, **mais seulement sur les quatre derniers mois**. Par exemple : vous avez perçu 100 euros de trop chaque mois pendant un an, soit 1 200 euros. Elle ne pourra récupérer que 400 euros. Si vous connaissez des difficultés financières, **vous pouvez demander un étalement de la somme** en expliquant votre situation et quelles sont vos possibilités.

**Mon contrat se termine bientôt. J'ai accepté un nouveau contrat à la CeA, mais je n'ai encore rien signé. En quoi suis-je lié à la CeA ? Est-ce que je percevrai l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) ?**

**Vous pouvez refuser de signer le nouveau contrat.**

- **Si vous avez un motif légitime** et que vous pouvez le prouver (déménagement, modification substantielle de vos missions, soins à un-e ascendant-e / conjoint-e / descendant-e, inscription dans un dispositif de formation professionnelle, etc.) : vous pouvez immédiatement demander l'ARE.
- **Si vous n'avez pas de motif légitime ou si l'administration considère que votre motif n'est pas légitime** : vous devrez attendre au moins 121 jours pour demander votre ARE.



### Si je décède, mon épouse bénéficiera-t-elle du paiement de mes jours de congés et de RTT placés sur mon compte épargne temps (CET) ?

**Oui**, vos droits acquis au titre de votre CET doivent donner lieu à une indemnisation de vos ayants-droit (cf. l'article 10-1 du décret 2004-878 du 26 août 2004).

### Puis-je suivre une formation si je suis placé en temps partiel thérapeutique (TPT) ?

**Oui. Vous devez demander l'autorisation à l'administration**, en présentant un certificat médical attestant que c'est compatible avec votre état de santé.

### Je suis actuellement en disponibilité. Dois-je réintégrer les effectifs de la CeA avant de pouvoir muter dans une autre collectivité ?

**Non. Vous pouvez intégrer directement les effectifs de votre nouvelle collectivité.** Celle-ci informera la CeA qui procèdera de son côté à votre radiation de ses effectifs.

### Je suis en CDI depuis peu et je souhaiterais obtenir une rupture conventionnelle. Comment sera calculée mon ancienneté ?

Si la collectivité accepte la rupture conventionnelle, elle devra prendre en compte **l'ensemble des services publics** que vous avez accomplis dans les 3 versants de la fonction publique (État, hospitalière et territoriale).

### Je suis assistant familial. L'enfant que j'accueille doit être réorienté vers un autre lieu d'accueil. Dois-je introduire une demande de rupture de fin de contrat, comme le demande le service ?

**Non, si la réorientation de l'enfant est à l'initiative de la collectivité.** Par ailleurs, cela vous ferait perdre le bénéfice de 80% de votre salaire versé sur le contrat d'accueil et des cotisations pour votre retraite.

### L'administration me propose une période de préparation au reclassement (PPR) ? De quoi s'agit-il ?

Votre état de santé ne vous permet plus de remplir les fonctions correspondant aux emplois de votre grade mais ne vous interdit pas pour autant toute activité. **La PPR permet de préparer votre transition professionnelle vers un reclassement et éventuellement de vous qualifier à de nouvelles fonctions compatibles avec votre état de santé** (formations, périodes d'observation et de mise en situation à la CeA ou en dehors). Elle est proposée par l'administration, après avis du conseil médical.

Pour plus de détails sur la PPR, rendez-vous [sur la foire aux questions de notre blog](#).

Après une année particulièrement dense,  
l'équipe prend un repos bien mérité.  
**La permanence sera fermée du 19 au 31 décembre.**

**BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE  
ET RENDEZ-VOUS EN 2023**